

1088. Le premier steamer océanique est venu à Montréal en 1853. Il en est venu 4 cette année-là, d'un tonnage de 1,951 tonnes, puis 248 voiliers océaniques d'un tonnage de 57,752 tonneaux. L'année suivante, en 1854, six steamers, d'un tonnage total de 5,545 tonnes, 252 voiliers de 65,365 tonnes, et 4,251 vaisseaux des eaux intérieures, d'un tonnage de 323,578 tonnes, vinrent dans ce port ; soit un tonnage total de 394,488 tonnes, et un tonnage moyen, pour les navires océaniques, de 274 tonnes. En 1892, 38 ans plus tard, le tonnage total venu à Montréal était de 2,086,307 tonnes, dont 1,036,707 tonnes appartenant aux steamers océaniques, dont 658 steamers et 77 voiliers, le tonnage moyen des steamers s'étant élevé à 1,410 tonnes.

En 1880, 354 steamers, 42 vaisseaux et 143 barques, tous des vaisseaux océaniques, arrivèrent à Montréal. En 1892, les chiffres étaient 658, 8 et 21, respectivement. Le nombre de navires venus des provinces maritimes à Montréal, en 1881, était de 212, avec un tonnage de 99,378. En 1892, il en est venu 331, avec un tonnage de 280,958. On pourra voir ci-dessous le nombre de navires océaniques venus dans le port de Montréal, en 1893 :—

	Nombre.	Tonnage.
Steamers.....	804	1,151,777
Voiliers.....	67	23,219
	<hr/>	<hr/>
Nombre total de vaisseaux océaniques.	871	1,174,996

Il est venu, la même année, des provinces maritimes, 368 navires, avec un tonnage de 326,934 tonnes, dont 333 steamers, avec un tonnage de 324,188 tonnes, et 35 voiliers, avec un tonnage de 2,746 tonnes.

1089. Le commerce côtier du Canada est soumis à la loi, chap. 83 des Statuts révisés du Canada, qui stipule qu'aucune marchandise ni aucun voyageur ne seront transportés par eau d'un port à un autre du Canada sauf sur des vaisseaux anglais. Le gouverneur général en conseil peut, cependant, déclarer que cette disposition ne s'appliquera pas aux vaisseaux de tout pays permettant aux vaisseaux anglais de participer à son commerce côtier aux mêmes conditions que ses propres navires. Par divers arrêtés du conseil on a permis de faire le commerce côtier en Canada aux vaisseaux des pays suivants : Italie, Allemagne, Pays-Bas, Suède et Norvège, Autriche, Danemark, Belgique et République Argentine.

1090. Le commerce côtier du Canada n'est inclus dans aucun des tableaux précédents, mais il est entré dans le suivant, depuis 1876, alors qu'aucun rapport de ce commerce n'était donné.